

Affiché le 05/10/2021

ID: 022-200067981-20210921-DELBU202109_097-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 21 septembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique; VIBERT Richard; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse **SCOLAN**

Absents excusés: COAIL Christian; ECHEVEST Yannick; GUILLOU Rémy; Jacky GOUAULT; GIUNTINI Jean-Pierre; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick



DELBU2021-09-097

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Direction Finances et Direction du personnel, de l'emploi et des compétences : Modification du service commun - Transfert de personnel à la Ville de Paimpol

En 2015 la municipalité de Paimpol et la Communauté de communes Paimpol-Goëlo avaient créé un service commun Finances-Ressources Humaines-Commande publique. Les agents de la ville dépendant des services RH et finances avaient alors été transférés à la Communauté de communes. Si à l'époque, cette mutualisation des services entre la Ville centre et l'EPCI était pleinement justifiée, elle montre aujourd'hui ses limites. Aujourd'hui le territoire a changé et la création de l'agglomération rend plus délicate la mise en œuvre de ce service commun. La recherche de mutualisation entre l'agglomération et ses Communes membres est toujours d'actualité mais trouve à s'appliquer différemment.

La nouvelle municipalité de Paimpol et l'agglomération souhaitent donc modifier les périmètres de la convention à compter du 1er janvier 2022.

La Ville reprendra en direct la gestion des finances et des ressources humaines pour les agents de la

La commande publique reste mutualisée, sous forme de prestation de service pour la constitution des marchés. L'exécution des marchés sera réalisée par les agents de la ville.

Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 20 mai dernier et sous réserve de l'accord de la ville de Paimpol, il est proposé à compter du 1er janvier 2022 (ou au 1ier octobre 2021):

- *de supprimer un poste de rédacteur principal 2º classe à temps complet
- *de supprimer 3 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- *de supprimer 1 poste d'adjoint administratif à temps complet



Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021

ID: 022-200067981-20210921-DELBU202109_097-DE

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

 De valider la suppression d'un poste à temps complet de rédacteur principal 2^e classe, de 3 postes à temps complet d'adjoint administratif principal 1è cl et d'un poste à temps complet d'adjoint administratif

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX